

1721.

Juillet.

rien faire de mieux, ni de plus agréable au Roi, que d'écouter le Pere (a), que sa Majesté leur avoit envoyé, & de se rendre dociles à ses instructions; que c'étoit un Homme cheri du Ciel; que la maniere, dont il vivoit parmi eux, ne pouvoit manquer de leur avoir fait concevoir une grande estime pour lui; & que sa charité envers les Malades, & tous ceux, qui ont eu besoin de son secours, devoit les avoir convaincus de la tendre & sincere amitié, qu'il leur portoit: enfin que je ne recevrais point leur Collier, qu'auparavant ils ne m'eussent promis de se comporter à l'égard de ce Missionnaire tout autrement, qu'ils n'avoient fait par le passé, & de lui ôter désormais tout sujet de se plaindre de leur indocilité.

Quant à la protection du Roy, que vous demandez, & à la priere, que vous me faites de l'engager à prendre votre défense contre vos Ennemis; ce grand Prince a prévenu vos souhaits, il a donné sur cela de bons ordres à *Ononhio* (b), déjà porté de lui-même à les exécuter avec un zele & une affection de Pere (c). C'est de quoi vous ne sçauriez douter, si vous faites attention au Commandant, qu'il vous envoie. Il n'est pas possible que vous ignoriez, & vous me paroissez en effet bien instruits, que parmi les Capitaines François il y en a peu, qui l'égalent en valeur,

(a) Le Pere PIERRE CHARDON, Jésuite.

(b) C'est le nom que les Sauvages donnent au Gouverneur Général, il veut dire, *Grande Montagne*, & vient du Cheva-

lier de Montmagny, qui a été le second Gouverneur du Canada.

(c) Ils appellent toujours les Gouverneurs & les Commandans leurs Peres